

savoir, que la soumission de Peters et Moore était plus basse que celle de Larkin, Connolly et Cie. Peu de temps après cela, Thomas McGreevy rencontra Murphy à Québec, à qui il montra encore les chiffres de Boyd, et lui demanda de fournir les \$5,000 pour s'assurer de Beaucage. Alors, Murphy proposa de payer à Thomas McGreevy \$25,000, afin d'assurer le contrat à la société, à ses prix, et dont la soumission était la quatrième des plus basses soumissions.

Cette offre fut acceptée par Thomas McGreevy, et cette somme lui fut ensuite payée par la société Larkin, Connolly et Cie.

Murphy dit qu'il avait assez de marge pour faire cette offre, et ce qui fait voir qu'il disait vrai, c'est la liste H, qui fait partie du rapport des ingénieurs.

Pour mettre à effet cet arrangement frauduleux, il était nécessaire de faire paraître, par des chiffres, les soumissions de Beaucage et de Peters et Moore, plus élevées que celle de Larkin, Connolly et Cie.

Le 16 mai, une lettre fut écrite au ministre des Travaux Publics, par un membre de la société, au nom de Gallagher, (un de leurs contre-maitres, dont le dépôt avait été fourni par la société), demandant sur une fausse excuse permission de retirer sa soumission. Le ministre accéda à cette demande, sur la recommandation de Perley.

Une erreur intentionnelle et uniforme avait été commise dans les trois soumissions de la société, à l'item des palplanches, de telle sorte que s'il leur était permis de corriger leurs chiffres, ils, (les soumissionnaires), pourraient les changer en les augmentant considérablement.

L'occasion leur en a été fournie par une lettre de M. Perley, adressée aux trois soumissionnaires, le 17 mai, qui les invitait, s'ils le désiraient, à corriger leurs erreurs.

Le 16, la liste des soumissionnaires avait été remise au ministre. Perley dit aussi qu'il a discuté ces erreurs avec le ministre, et qu'il a écrit la lettre du 17 aux entrepreneurs, si non par son ordre, du moins à sa connaissance.

M. T. McGreevy était encore à Ottawa, et il était aussi dans tous les secrets du ministère des Travaux Publics, car, le même jour, il écrit à son frère la lettre suivante :

(Pièce "D2.")

"CHAMBRE DES COMMUNES, 17 mai.

"MON CHER ROBERT,— * * * Comme je te l'ai dit hier, tu devras essayer de trouver, le plus vite possible, une réponse à la lettre que Gallagher et Beaucage recevront concernant leur soumission, un bon moyen pour la rendre plus élevée que celle de L. & C., de telle sorte que la soumission de ces derniers se trouve alors la plus basse. Le contrat sera accordé d'Ottawa, directement. Je pense descendre samedi, pour être à Québec dimanche matin."

Le 19 mai Gallagher fait réponse, par l'entremise d'un membre de la société, qu'il avait demandé la permission de retirer sa soumission du 16 du mois, et que ses prix étaient par pied, mesure de planche, ce qui, après les calculs faits porterait sa soumission au-dessus de celle de Larkin, Connolly et Cie.

Le même jour, 19 mai, cette société écrit au ministère qu'elle consentait à faire les travaux aux prix mentionnés dans leur soumission.

Le 20, la société fit corriger la soumission de Beaucage, de manière à substituer les prix suivants pour les palplanches :

\$19 pour 19 centins.

\$17 pour 17 centins.

\$15 pour 15 centins, etc.

Par ces substitutions, le total de ses calculs se trouvait augmenté de quelque \$47,000, et sa soumission se trouvait être plus élevée que celle de Larkin, Connolly et compagnie.

Le cahier des charges originaire qui avait été préparé par Boyd, fut soumis au Les lettres du 17 mai aux entrepreneurs ont été autorisées par lui et le résultat des changements qui avaient été indiqués sur le cahier, en encre rouge, de la main de Perley, lui fut soumis.

Les ingénieurs nous ont dit que par une comparaison basée sur les quantités prises sur les plans, les devis et autres sources, la soumission de Peters et Moore était de